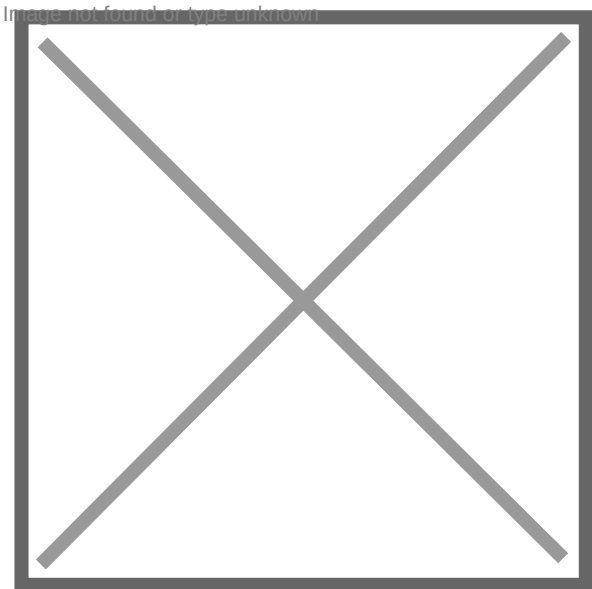




Retrait de point de permis

Par **anthonya**, le **21/04/2012** à **20:23**

Bonjour,rnrnLe 7 avril 2012 j'ai subi un contrôle routier pour non respect des distances de sécurité. Lors de l'énoncé des sanctions encourues l'agent verbalisateur suite à mes questions m'a confirmé que je n'encourais pas de retrait de point sur mon permis de conduire.rnSuite à ça j'ai signé sur le boitier électronique la reconnaissance de l'infraction.rnHors je viens de recevoir l'avis de contravention qui stipule du montant a payer ainsi que du retrait de point (je n'ai pas le montant des points retiré).rnrnComment puis-je faire pour ne pas perdre de point ?

Par **Tisuisse**, le **21/04/2012** à **23:26**

Bonjour,rnrnPeu importe les affirmations de l'agent verbalisateur, le retrait des points n'est pas dans ses compétences donc, même s'il vous dit "vous n'aurez pas de retrait de points", cela n'a strictement aucune valeur. rnrnLe retrait des points n'est pas une sanction pénale. C'est le SNPC qui retire les points, c'est une sanction administrative automatique qui est la conséquence d'une sanction pénale (paiement de l'amende ou jugement). De ce fait, même si vous contestez le PV devant un juge, le juge ne pourra absolument rien faire.rnrnLe non respect des distances de sécurité entraine le retrait de 3 points sur le permis.

Par **citoyenalpha**, le **26/04/2012** à **07:53**

BonjourrnrnTisuisse a parfaitement raison de préciser que les agents et officier de police judiciaire ne sont pas compétents pour l'information concernant le retrait de point. Le ministère prévoit d'ailleurs d'uniformiser les avis de contravention avec l'information automatique de la

possibilité de retrait de point;et plus de case à cocher pour les forces de l'ordre. rnrnEn effet les avis de contravention doivent informer l'auteur d'une infraction de la possibilité de retrait de point suite à l'infraction relevée à son encontre. A défaut le retrait de point est illégal.rnrnDans votre cas l'avis de contravention comportant cette information le retrait de point s'effectuera.rnrnRestant à votre disposition.